



AVIS PUBLIC

DÉROGATION MINEURE

Avis public est par les présentes donné qu'une séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel sera tenue le 7 septembre 2021 à 19 heures, à l'hôtel de ville, 3860, rue de l'Hôtel-de-Ville, durant laquelle le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effet : Autoriser la construction d'une maison unifamiliale à l'arrière d'un lot déjà construit, à 54,9 m de la rue des Hirondelles. Le tout tel que décrit au règlement de zonage numéro 644. Diminuer la largeur minimale de la ligne avant du lot projeté à 7,6 m au lieu de 25 m. Le tout tel que décrit au règlement de lotissement numéro 645.

Identification du site concerné : Lot projeté, partie du lot 6 414 042 du cadastre du Québec, rue des Hirondelles
Plan projet de lotissement de Mathieu Tessier, A.G.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande. Dans l'éventualité que la prochaine séance ordinaire du conseil municipal soit à huis clos, il sera possible de vous exprimer par écrit à l'adresse courriel municipalite@mont-carmel.org avant la séance du 7 septembre 2021.

Donné à Notre-Dame-du-Mont-Carmel ce 19 août 2021.

Danny Roy, directeur général et secrétaire-trésorier